ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chine

Question écrite n° 60752

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle tout particulièrement l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation au Tibet. Pour le 46e anniversaire du soulèvement du peuple tibétain, le Dalaï-Lama dénonce le non-respect des droits de l'homme et le manque d'égalité entre Tibétains et Chinois. Le Gouvernement chinois encourage la population Han à s'installer au Tibet où il y a un Tibétain pour trois Chinois, mais aussi l'occidentalisation à outrance. Le Dalaï-Lama rappelle ses engagements pris en 1992. A savoir : lorsque les Tibétains exilés retourneront au Tibet, une fois acquise l'assurance d'un certain degré de liberté, il ne conservera aucune fonction ni responsabilité politique au sein du gouvernement tibétain et l'actuelle administration en exil sera dissoute, les Tibétains qui vivent actuellement au Tibet assumeront seuls la pleine responsabilité de l'administrer. La Chine est devenue un acteur majeur de la scène internationale mais son image est ternie par son comportement au Tibet. Elle lui demande donc quelles initiatives il compte prendre à l'égard du Gouvernement chinois pour la défense des droits fondamentaux des tibétains au Tibet.

Texte de la réponse

La France est vigilante sur la question des droits de l'homme en Chine, et notamment au Tibet. Elle saisit de nombreuses occasions, en particulier lors des rencontres politiques bilatérales de tous niveaux, pour rappeler aux autorités chinoises les attentes qui sont les nôtres. Nous appelons la Chine à respecter l'identité culturelle et religieuse des Tibétains, ainsi qu'à adopter des mesures de clémence en faveur d'un certain nombre de prisonniers. La question du Tibet est également inscrite à l'ordre du jour de chacune des deux sessions annuelles du dialogue euro-chinois sur les droits de l'homme. Dans ce cadre, la France a notamment soutenu l'initiative des représentants de l'Union européenne qui se sont rendus au Tibet à l'occasion de la session de septembre 2004. La France a une position constante sur le Tibet. Nous appelons à l'établissement d'un dialogue direct et constructif entre les autorités chinoises et le dalaï-lama, afin de déboucher sur des résultats concrets. C'est à nos yeux le seul moyen d'apporter une réponse pacifique et durable à la question du Tibet, en préservant à la fois l'identité tibétaine et la souveraineté de la Chine. Dans ce contexte, la France considère comme encourageante la reprise des contacts directs initiés en 2002, entre les autorités chinoises et les représentants du dalaï-lama. Nous avons suivi avec intérêt les résultats de la troisième visite en Chine d'une délégation conduite par M. Lodi Gyari, représentant spécial du dalaï-lama, en septembre 2004. Celle-ci a permis d'aborder des questions de fond, et les deux parties ont convenu qu'elles devaient approfondir ces discussions. La France demeurera vigilante sur la question des droits de l'homme en Chine. Elle continuera notamment à encourager les autorités chinoises à poursuivre, avec le dalaï-lama, dans la voie d'un dialogue confiant et constructif susceptible de déboucher sur des résultats concrets.

Données clés

Auteur : Mme Chantal Robin-Rodrigo
Circonscription : Hautes-Pyrénées (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE60752

Numéro de la question : 60752
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 mars 2005, page 2856
Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5562